

Pour la réussite éducative des élèves québécois

**Mémoire présenté au ministère
de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Novembre 2016

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Renseignements généraux	
Nom :	Prieur
Prénom :	Richard
Titre :	M. <input checked="" type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Association nationale des éditeurs de livres
Numéro de téléphone :	514-273-8130
Adresse courriel : (Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	prieur@anel.qc.ca

Table des matières

Préambule	4
Introduction.....	5
1. La lecture et le livre, des valeurs essentielles	6
1.1 La lecture au cœur de la réussite éducative	6
1.2 L'importance de la littérature québécoise à l'école	6
2. Les éditeurs de manuels scolaires, des partenaires dans la réussite éducative des élèves québécois depuis plus de cinquante ans	8
2.1 Les éditeurs de manuels scolaires au cœur de l'école québécoise.....	8
2.2 Le manuel scolaire : un instrument fondamental dans la réussite éducative	9
2.3 Le manuel scolaire : au cœur de l'apprentissage des élèves.....	9
3. L'école québécoise à l'ère numérique.....	11
4. Un droit d'auteur reconnu et respecté, une éducation de qualité	12
Conclusion	14

Préambule

L'Association nationale des éditeurs de livres regroupe plus de 100 maisons d'édition de langue française principalement situées au Québec, mais aussi en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Sa mission est de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et franco-canadien à l'échelle nationale et internationale. Les maisons d'édition membres de l'Association publient divers types d'ouvrages, du roman au manuel scolaire en passant par l'essai, la poésie, le livre pratique et le livre jeunesse.

Les actions de l'Association s'articulent autour des pôles suivants : représentation des éditeurs auprès des pouvoirs publics et des autres intervenants du milieu du livre, sur la scène nationale comme à l'étranger, activités nationales de promotion du livre et de la lecture, information et formation professionnelle, développement d'une édition nationale de langue française et promotion de la lecture.

En présentant ce mémoire, l'ANEL démontre son désir d'être un partenaire dans la réflexion que mène actuellement le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'école de demain et l'enjeu de la réussite éducative. Ce mémoire s'inscrit dans la continuité des réflexions présentées par l'Association au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Introduction

Les éditeurs de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), et particulièrement les éditeurs de ressources scolaires, ont toujours maintenu une collaboration dynamique avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après ministère de l'Éducation) et ses représentants. Pour l'ANEL, il ne fait aucun doute que le livre occupe une place fondamentale dans l'éducation et dans le développement des citoyens de demain et que la littérature québécoise doit soulever le même intérêt que l'enseignement de notre histoire nationale dont elle est le reflet.

En présentant ce mémoire, les éditeurs désirent réitérer leur volonté de travailler en partenariat avec le ministère de l'Éducation afin de réfléchir à des solutions innovantes pouvant contribuer à la réussite éducative des élèves québécois d'aujourd'hui et de demain. Acteurs essentiels dans l'implantation des réformes en éducation, dans la mise en place et le respect des programmes dans les écoles, les éditeurs de manuels scolaires sont au cœur de la mission éducative de l'État en élaborant des ressources pédagogiques numériques et des méthodes d'enseignement en étroite collaboration avec les enseignants du réseau. Leurs connaissances fines des besoins des enseignants et des élèves en font des partenaires essentiels dans la réussite de ces derniers.

Pour relever les nombreux défis auxquels est confrontée l'école québécoise d'aujourd'hui, et considérant qu'une éducation qui donne les mêmes chances à tous et n'écarte personne est un puissant levier d'équité sociale, l'ANEL identifie quatre enjeux pour lesquels elle propose ses recommandations : la lecture au cœur de la réussite éducative, le rôle des éditeurs de manuels scolaires, l'école québécoise à l'ère numérique et l'importance du droit d'auteur en éducation.

L'Association nationale des éditeurs de livres souhaite ainsi mettre de l'avant la capacité d'innovation des éditeurs et travailler en partenariat avec le Ministère afin que chaque élève québécois puisse développer son plein potentiel en ayant accès à du contenu de qualité, développé en collaboration avec les enseignants d'ici.

1. La lecture et le livre, des valeurs essentielles

Les données des dernières enquêtes sur les capacités de lecture des Québécois sont plus qu'inquiétantes. Selon elles, un Québécois sur deux âgés de 16 à 65 ans éprouve des difficultés de lecture et près de 800 000 adultes québécois seraient analphabètes (Fondation pour l'alphabétisation, Enquêtes et statistique)¹. Cette barrière de compréhension empêche une partie de la population de pouvoir participer pleinement au développement de la société québécoise. Afin de corriger cette réalité, l'école québécoise doit valoriser la lecture et la langue française à travers la littérature d'ici et l'ensemble de ses politiques.

1.1 La lecture au cœur de la réussite éducative

Le livre est une porte ouverte non seulement sur l'imaginaire, mais aussi sur le savoir et sur la compétence. Représentant probablement la plus grande source de connaissances et le principal moyen de transmission de ce savoir, le livre occupe une place fondamentale dans la réussite éducative des individus. C'est à travers les livres et les archives que la mémoire collective d'une société se transmet et que les individus peuvent s'ouvrir à d'autres cultures. C'est aussi à travers les histoires, les récits et les découvertes d'un peuple que l'on peut s'approprier les particularités de sa culture et de sa langue. Considérant que le développement des individus et donc de la société passe principalement par la lecture et le développement du langage, il est essentiel que l'école lutte contre l'analphabétisme en valorisant le livre et la lecture et que la littérature québécoise soit au cœur de ces actions.

1.2 L'importance de la littérature québécoise à l'école

Chaque année, les éditeurs québécois produisent des centaines d'ouvrages destinés à la jeunesse : des romans et des contes, des albums de toutes sortes, des recueils de poésie, des documentaires, des ouvrages didactiques (manuels scolaires et cahiers d'exercices), etc. La qualité de la production québécoise dans ce domaine est d'ailleurs reconnue à l'échelle internationale. Mais si les livres de chez nous se vendent, à travers la traduction par exemple, dans les coins les plus reculés du monde, c'est d'abord à la jeunesse d'ici qu'ils sont destinés. L'école québécoise doit faire une place de choix aux livres québécois.

¹ Selon les résultats de l'enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalisée en 2013, 53,2 % des Québécois possédaient un niveau de littératie inférieur à 3, soit le niveau minimal pour comprendre un texte. « Ce niveau est considéré comme « le niveau minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans des textes et des tâches de difficulté grandissante qui caractérisent la société du savoir émergente et l'économie de l'information »; il peut être vu comme le niveau « souhaité » de compétence pour fonctionner aisément dans la société actuelle » (Statistique Canada et OCDE 2005 : 35 cité dans Institut de la statistique du Québec 2003 : 2).

La politique sur la réussite éducative doit prioriser la culture de chez nous dans les programmes d'enseignement en s'assurant que la littérature d'ici figure dans les corpus d'enseignement, non pas comme une littérature ethnique, mais bel et bien nationale. Affirmer la nécessité d'enseigner notre littérature, de la rendre accessible et lisible, c'est la reconnaître comme discipline à part entière. Sans pour autant négliger l'apport littéraire des grandes cultures d'ailleurs, l'enseignement de la littérature québécoise doit soulever le même intérêt que l'enseignement de notre histoire nationale, car elle en est le reflet.

Recommandations

- Que le ministère de l'Éducation adopte une véritable politique de la lecture à l'école primaire et à l'école secondaire et qu'il valorise la langue française et le plaisir de lire à travers l'ensemble de ses programmes.
- Que le ministère de l'Éducation assure le plein accès aux livres québécois dans chacune des écoles et que les bibliothèques scolaires représentent la diversité de l'édition d'ici.
- Que le ministère de l'Éducation affirme la nécessité d'enseigner la littérature québécoise comme littérature nationale à travers ses programmes afin que l'originalité des livres et des auteurs d'ici soit reconnue.

2. Les éditeurs de manuels scolaires, des partenaires dans la réussite éducative des élèves québécois depuis plus de cinquante ans

Dès la création du ministère de l'Éducation dans les années 1960, il importait qu'une éducation de qualité et assurant le même enseignement sur l'ensemble du territoire devait bénéficier de manuels approuvés par le Ministère². Au fil des dernières décennies, les éditeurs québécois ont été de véritables partenaires des milieux de l'enseignement. Leur contribution à l'avancement de l'école et de la société est indéniable. Par leur profession, les éditeurs se retrouvent systématiquement au cœur de l'information et de la formation. Ils jouent un rôle de premier plan sur la scène de l'éducation dans les rapports qu'ils entretiennent avec les auteurs, d'une part, et avec les enseignants, les élèves et les parents, d'autre part. Cette relation étroite entre les éditeurs et le monde de l'éducation place l'édition au centre même de toute réforme de l'école. On peut dire sans se tromper que les éditeurs de manuels scolaires connaissent bien l'école québécoise.

2.1 Les éditeurs de manuels scolaires au cœur de l'école québécoise

Pour favoriser une application rigoureuse des programmes, le ministère de l'Éducation a établi le principe que, dans chaque discipline, tout élève devait disposer pour lui seul d'un manuel approuvé, conforme au contenu et aux orientations pédagogiques du programme³. Dans ce contexte, la mise en place des réformes du Ministère n'aurait pu se réaliser sans une étroite collaboration entre les éditeurs et les représentants du ministère de l'Éducation.

Acteurs de toutes les réformes, les éditeurs scolaires ont démontré un leadership pédagogique en partenariat avec le monde de l'éducation grâce à l'expertise unique qu'ils ont développée au cours des cinquante dernières années. Leur personnel polyvalent, professionnel et aguerri transforme leur entreprise en véritables centres de recherche et de développement s'appuyant sur une expertise obtenue par des décennies de travail. Pouvant compter sur la collaboration étroite des enseignants et des autres professionnels qui œuvrent dans le système d'éducation à titre d'auteur, de consultant ou de réviseur pédagogique et scientifique, les éditeurs peuvent, en puisant dans cette relation étroite qu'ils entretiennent avec le réseau de l'éducation, garantir au ministère de l'Éducation des ensembles didactiques de qualité répondant aux attentes pédagogiques des enseignants.

² Comme le mentionne le Rapport Parent, « les manuels scolaires étaient majoritairement français, et s'ils étaient produits ici, ils étaient souvent marqués par le mauvais goût, par une langue sans qualité, par la religiosité, par une infirmation insuffisante » (Rapport Parent, partie 2, 1964 : 116).

³ Le Bureau d'approbation du matériel didactique est la structure ministérielle de la *Direction des ressources didactiques* (DRD) qui, depuis 1980, procède à l'évaluation et à l'Approbation du matériel didactique à l'aide de critères approuvés par le ministre et élaborés en fonction des orientations et du contenu des programmes édictés par celle-ci. Le système d'approbation mis en place par le ministère de l'Éducation assure la conformité aux articles de la Loi sur l'instruction publique qui concernent plus particulièrement le matériel didactique et assure que les ensembles didactiques disponibles sur le marché sont de qualité puisqu'ils satisfont aux critères d'évaluation élaborés par le Ministère (L'approbation du matériel didactique, MELS, 2010 : 2).

Toutefois, pour maintenir cette qualité de production éditoriale d'œuvres pédagogiques, il est primordial que les éditeurs bénéficient d'un délai de deux ans. De plus, la collaboration du ministère de l'Éducation est essentielle à l'élaboration des manuels : l'information sur le programme et les éléments à évaluer ainsi que toutes modifications pouvant entraîner des retards dans la rédaction et l'impression du matériel. Considérant que la réussite éducative des élèves passe par un enseignement et un manuel de qualité, il est primordial que le ministère de l'Éducation élabore la modification de ses programmes selon un calendrier permettant aux éditeurs de répondre adéquatement à ses attentes.

2.2 Le manuel scolaire : un instrument fondamental dans la réussite éducative

Il faut miser sur la cohésion dans les contenus des programmes si le Québec entend offrir une éducation de qualité permettant à tous les élèves d'avoir accès aux mêmes chances de réussite, et ce dans toutes les régions du Québec. De ce point de vue, les manuels scolaires permettent de pallier au risque d'inégalité : inégalité des ressources, inégalité des exigences, inégalité des chances.

Depuis la création du ministère de l'Éducation, les éditeurs de manuels scolaires agissent comme des partenaires avec les représentants du Ministère en entretenant des relations suivies. De par leur profession, ceux-ci sont des spécialistes de l'organisation des contenus. Ils œuvrent essentiellement dans le double univers de la formation et de l'information. Élaborés en collaboration avec les enseignants et les conseillers pédagogiques et soumis à l'approbation du ministère, les manuels scolaires sont la garantie que les programmes seront enseignés comme il se doit et que les élèves québécois auront accès à la même qualité de formation et de contenu dans un système scolaire démocratique visant l'égalité des chances et un partage équitable des ressources. Ainsi, une école démocratique de qualité ne saurait admettre que les outils d'apprentissage, qui sont confiés aux élèves et à ceux et celles qui leur enseignent, soient fabriqués dans l'improvisation. C'est pourquoi le matériel didactique admis dans les écoles incluant celui qui sert à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle doit recevoir au préalable l'approbation du ministère de l'Éducation.

2.3 Le manuel scolaire : au cœur de l'apprentissage des élèves

En exigeant que chaque élève dispose d'un manuel approuvé dans chacune des matières, le ministère de l'Éducation s'assure que l'enseignement dispensé à la grandeur du Québec soit le même pour tous et que les programmes enseignés soient conformes à ses exigences. Cependant, ces programmes ne sont pas fixés dans le temps. Ils évoluent avec la société et les nouvelles découvertes scientifiques. C'est pourquoi la désuétude des manuels scolaires constitue un enjeu si important dans la réussite éducative des élèves québécois. Issus majoritairement de la réforme des années 2000, la désuétude de ces ensembles didactiques commence à se faire sentir à la fois chez les enseignants qui s'équipent de plus en plus de matériels complémentaires de toutes sortes non approuvés

par le Ministère ainsi que sur la motivation à apprendre des élèves. Plus de 15 ans après leur création, les éditeurs constatent que ces manuels :

- nécessiteraient une mise à jour importante des contenus afin de présenter l'évolution géopolitique, économique et sociale des pays ainsi que les dernières découvertes scientifiques;
- exposent des contextes d'apprentissages qui ont naturellement mal vieilli dans bien des cas et ne suscitent plus l'intérêt des élèves d'aujourd'hui;
- n'intègrent pas ou très peu la technologie;
- ne respectent pas la progression des apprentissages;
- ne tiennent pas compte des développements en termes de pédagogie (littératie, approche pour la lecture, etc.);
- ne reflètent pas l'ensemble des ajustements apportés graduellement par le Ministère aux programmes, aux méthodes d'évaluation et aux pratiques d'enseignement depuis le début de l'implantation du nouveau pédagogie.

Le manuel scolaire n'est pas seulement l'outil par lequel le ministère de l'Éducation s'assure que son programme soit enseigné. Il a aussi une fonction de soutien en offrant aux enseignants des outils concrets pour organiser leur matière et en permettant aux élèves de développer des compétences et d'acquiescence de nouvelles connaissances. Il permet aussi aux parents de créer un lien avec leur enfant et l'enseignant. Finalement, le manuel scolaire est un outil essentiel dans le développement des compétences de lectures à la base de la réussite scolaire.

Recommandations

- Que le ministère de l'Éducation prévoit un délai minimum de deux ans entre la promulgation par le Ministère d'un nouveau programme et son application obligatoire.
- Que le ministère de l'Éducation mette en place de façon urgente un processus de révision des manuels afin de mettre à jour le matériel didactique issu de la réforme du début des années 2000.
- Que le ministère de l'Éducation diffuse systématiquement l'information pour l'élaboration de tout nouveau programme.
- Que le ministère de l'Éducation s'assure que chaque élève ait à son usage exclusif, dans chaque discipline, un manuel approuvé par le Ministère et conforme au contenu et aux orientations pédagogiques des programmes d'études.
- Que le ministère de l'Éducation consulte régulièrement les éditeurs et les implique rapidement dans le développement de tout nouveau programme.

3. L'école québécoise à l'ère numérique

Les technologies numériques transforment la façon d'enseigner, mais aussi celle d'apprendre et de développer des compétences. Elles élargissent les possibilités de pratiques pédagogiques, multiplient les outils pour les élèves et l'enseignant et modifient considérablement les modes d'intégration sociale de participation à la vie citoyenne. Alors que le système d'éducation est basé sur l'acquisition et la transmission d'un savoir et d'un savoir-faire, comment l'école peut-elle utiliser la technologie et le numérique pour répondre plus efficacement à ces deux volets de sa mission éducative? Actuellement, le milieu scolaire a identifié deux besoins : l'utilisation à la bibliothèque scolaire (prêt numérique) et l'utilisation en classe (guide du maître et matériel didactique dédié à l'élève).

L'industrie de l'édition est prête à s'adapter aux changements de la société et aux nouveaux modèles économiques qu'amènent le numérique et les nouvelles règles du marché. Pour y parvenir, il est primordial que le ministère de l'Éducation travaille en étroite collaboration avec les éditeurs, que ce soit pour élaborer un nouveau modèle pour l'acquisition de livres numériques pour les bibliothèques scolaires ou le développement de matériels didactiques numériques. S'il est vrai que l'intégration des technologies numériques dans le système scolaire est reconnue comme une priorité par l'OCDE, la mise en place d'un système permettant au réseau de l'éducation et aux élèves d'avoir accès à des contenus dématérialisés soulève encore plusieurs questions⁴.

Même si le livre numérique est présent depuis plusieurs années dans le paysage littéraire et scolaire, son modèle économique reste encore à préciser ainsi que le rôle des acteurs dans ce nouvel écosystème. Considérant les changements à venir, il est essentiel que la vision du numérique à l'école qui sera développée à partir du Plan stratégique numérique du Québec et de la consultation menée par le ministère de l'Éducation sur la réussite éducative demeure flexible. Dans ce contexte, les éditeurs souhaitent que le Gouvernement du Québec soutienne l'industrie du livre dans l'adaptation de son modèle, mais aussi dans la création de contenus numériques dédiés à l'éducation. L'ANEL a à cœur de servir cette clientèle et souhaite poursuivre sa collaboration avec le ministère de l'Éducation afin de relever ce défi.

Toutefois, force est de constater que les écoles privées ont endossé totalement le virage numérique, appuyées par du matériel didactique numérique de grande qualité développé par les éditeurs québécois. On constate donc une accélération d'un système éducatif à deux vitesses où certains élèves ont accès à des outils et des contenus plus en relation avec leur vécu et l'usage des technologies qu'ils adoptent en dehors de l'école.

⁴ Selon l'OCDE, « si les élèves ne sont pas capables de naviguer dans un environnement numérique complexe, ils ne pourront plus participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle du monde qui les entoure » (OCDE, *Connectés pour apprendre? Les élèves et les nouvelles technologies*, Principaux résultats, 2015 : 1).

Recommandations

- Que le ministère de l'Éducation développe une vision de l'intégration des technologies à des fins pédagogiques et intègre concrètement celle-ci dans l'élaboration de chaque nouveau programme et dans le processus d'approbation du matériel didactique en collaboration avec les éditeurs de manuels scolaires.
- Que le ministère de l'Éducation offre un milieu scolaire stimulant en soutenant les éditeurs de manuels scolaires dans la création de matériels didactiques qui intègrent de façon optimale les technologies.
- Que le ministère de l'Éducation travaille en partenariat avec l'ANEL pour développer un modèle permettant de rendre accessible à tous les élèves les outils et les ressources technologiques nécessaires à leur réussite.

4. Un droit d'auteur reconnu et respecté, une éducation de qualité

Même si le cadre législatif entourant le droit d'auteur relève du gouvernement fédéral, il est primordial que le ministère de l'Éducation soutienne les auteurs et les éditeurs sur les enjeux reliés au droit d'auteur. Alors qu'Internet semble vouloir imposer une culture de la gratuité des contenus chez les utilisateurs, il est important que le Ministère renforce ses actions de sensibilisation au respect du droit d'auteur auprès des enseignants et soutienne la Copibec dans son mandat⁵ afin que les élèves soient sensibilisés au respect du droit d'auteur, surtout à l'ère du numérique.

En plus de reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement d'une culture nationale de qualité et innovante, l'ANEL souhaite que le gouvernement du Québec prenne la mesure de l'impact des décisions du gouvernement fédéral en matière de droit d'auteur sur l'industrie du livre et plus particulièrement pour les éditeurs de manuels scolaires. L'ajout de l'éducation aux exceptions d'utilisation équitable dans la Loi sur le droit d'auteur de 2012 met en danger la viabilité de l'industrie de l'édition québécoise et, par le fait même, la qualité de l'éducation prodiguée à l'ensemble des élèves québécois. En effet, le grand savoir-faire des auteurs et des éditeurs scolaires et des éditeurs scientifiques et techniques est la pierre angulaire de notre système d'éducation. Cette expertise unique en création de documents pédagogiques de haute qualité, reconnue hors de nos frontières, nécessite un investissement important de la part des éditeurs scolaires, car ce sont eux qui achètent le plus de droits de reproduction et qui s'assurent de faire évoluer le matériel didactique. Devant un risque de non-retour sur l'investissement, les éditeurs scolaires, mais aussi les éditeurs littéraires, auront plus de

⁵ Copibec est la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction. Copibec a pour mission d'assurer, par le biais de la gestion collective l'utilisation, des œuvres des auteurs et des artistes en arts visuels dans le respect de leurs droits et de ceux de leurs éditeurs. Au cours des dernières années, Copibec a créé SAMUEL, une plateforme de contenus numériques variés et pouvant être utilisés à des fins d'enseignement. Peuplé majoritairement de documents québécois et francophones, SAMUEL contribue à la promotion des œuvres créées et publiées au Québec. <http://www.copibec.qc.ca>

difficulté à développer et à offrir du matériel didactique numérique pertinent aux enseignants et aux élèves.

Les éditeurs scolaires sont également les plus grands acheteurs de droits de reproduction. Partant de ce constat, l'ajout de l'éducation comme exception dans la Loi sur le droit d'auteur met en péril l'industrie de l'édition scolaire et par le fait même la survie des créateurs. Alors que la connaissance et l'information sont au cœur du développement de nos sociétés modernes, il est essentiel que le ministère de l'Éducation affirme le respect de la propriété intellectuelle comme une valeur fondamentale de la société québécoise. Bien que cet actif soit intangible, il donne un sens à toute l'économie de l'industrie et reconnaît la valeur du livre ainsi que le travail des auteurs et des éditeurs.

Recommandations

- Que le ministère de l'Éducation, comme il le fit en 2012, appuie l'industrie du livre dans sa volonté de limiter les exceptions au droit d'auteur à l'aube de la révision de la Loi sur le droit d'auteur.
- Que le ministère de l'Éducation affirme le respect de la propriété intellectuelle comme une valeur fondamentale de la société québécoise et qu'il mette en place les outils pour sensibiliser les élèves et les enseignants à l'importance du droit d'auteur.
- Que le ministère de l'Éducation assure aux auteurs et aux éditeurs une juste rémunération pour l'usage de leurs œuvres.

Conclusion

Les auteurs et les éditeurs d'ici font partie intégrante de la réussite éducative des élèves québécois et de la culture québécoise. Ce sont eux qui construisent et nourrissent notre imaginaire collectif et celui des générations futures. Ce sont eux qui rendent lisibles et compréhensibles les découvertes issues de la recherche et du développement technologiques. Ce sont eux qui président aux apprentissages grâce à la conception et la production de matériels scolaires diversifiées, imprimées et numériques. Ce sont eux qui organisent les contenus, les illustrations, les exemples, les hyperliens, soit tous les modes d'accès à la connaissance en les adaptant à la fois aux approches pédagogiques, aux programmes d'études, aux environnements technologiques et aux caractéristiques cognitives des élèves. En somme, l'industrie du livre est étroitement liée à la réussite de l'éducation nationale parce qu'elle est d'abord et avant tout une industrie de contenu. Elle assure la disponibilité d'une gamme de produits de soutien à l'apprentissage, de la littérature enfantine aux jeux éducatifs, en passant par les cahiers d'exercices, les tutoriels, les livres-jeu, les livres numériques enrichis et s'adapte à la multiplication des supports de lecture comme les tableaux numériques interactifs, les tablettes et autres supports numériques.

En présentant ce mémoire au ministère de l'Éducation, les éditeurs membres de l'ANEL et particulièrement les éditeurs de ressources didactiques désirent réitérer leur volonté de collaborer avec le Ministère à la réussite éducative des élèves québécois. Depuis plusieurs années maintenant, la contribution de l'Association à ce partenariat permet de relever les défis de plus en plus complexes de l'éducation et de renforcer l'apprentissage de la langue française à travers nos livres. En fonction des recommandations présentées dans ce mémoire, l'ANEL identifie quatre principes qui, selon elle, sont essentiels pour améliorer le niveau de littératie des élèves et former les citoyens de demain :

Premier principe : Une politique pour la réussite éducative doit reconnaître les éditeurs de livres et les éditeurs de manuels scolaires comme des partenaires dans la mise en place des programmes d'enseignement et l'élaboration des nouveaux modèles de partage de contenu à l'ère numérique.

Deuxième principe : Une politique pour la réussite éducative doit valoriser l'apprentissage de la langue française et de la lecture à travers les livres d'ici et reconnaître la littérature québécoise comme littérature nationale.

Troisième principe : Une politique pour la réussite éducative doit s'élaborer sur du matériel didactique de qualité développé par des éditeurs d'ici, approuvé par le ministère de l'Éducation et révisé avant que les contenus soient désuets.

Quatrième principe : Une politique pour la réussite éducative doit insister pour que les enseignants inculquent aux élèves le respect de la propriété intellectuelle, surtout à l'ère du numérique et dans un contexte où les sociétés se construisent sur l'information et la circulation des connaissances.

Bibliographie

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2016. Mémoire déposé au ministère de la culture et des communications chargé du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2013. *L'ensemble didactique : au cœur de la réforme*, Mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation.

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2012. *Une loi qui fragilise notre industrie et notre éducation nationale*. Mémoire déposé au Comité du Sénat chargé d'étudier la Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 1995. *La lecture et le livre : des outils et des valeurs*, Mémoire présenté dans le cadre des États généraux sur l'éducation.

Copibec (Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction). Consulté le 14 novembre 2016. <http://www.copibec.qc.ca>.

Institut de la statistique du Québec. 2003. *La littératie au Québec en 2003 : faits saillants*, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), Direction Santé Québec. Consulté le 29 avril 2016. <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/index.html>.

MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport). 2010. *L'approbation du matériel didactique*, Direction des ressources didactiques.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). 2015. *Connectés pour apprendre? Les élèves et les nouvelles technologies*, Principaux résultats.

Parent. A-M. 1964. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Deuxième partie : Les structures pédagogiques du système scolaire.